



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°2 du 17/09/2021

ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES - Article 45

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Suite au PV du 26/08/2021, la commission a demandé aux clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires de lui indiquer dans quelle(s) équipes, ils voulaient les affecter avant le 10/09/2021 :

LE PERREUX FR (540651)

Affectations des 2 mutés supplémentaires en :

- 1 muté supplémentaire U16 D1
- 1 muté supplémentaire pour nos U18 D1

N'ayant pas de retour pour les autres équipes, le ou les mutés supplémentaires sont affectés à l'équipe (1)

Seniors :

2 Mutés supplémentaires:

BONNEUIL CSM (541437),
VITRY ES (529210),
VAL DE FONTENAY AS (535208)

1 Muté supplémentaire:

HAY LES ROSES CA (500716),
VILLIERS ES (500636),
LIMEIL BREVANNES AJ (551254)